



COMPTE-RENDU de la REUNION du BUREAU COMMUNAUTAIRE du 24 Juillet 2013

Conformément à l'article L2122-22 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le Conseil Communautaire a accordé au Bureau de la Communauté de Communes du Pays Riolois par délibération en date du 04 avril 2008, le Président a l'honneur de rendre compte des décisions prises lors du Bureau Communautaire du 24 juillet 2013.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 11

Yves KRATTINGER, Roger RENAUDOT, Michel TOURNIER, Daniel PETITJEAN, Jean Pierre BORDY, Noël COSTILLE, Michel FRANCOIS, Evelyne GAY, Serge GIRARD, Bernard GROSJEAN, Jean Charles HANRIOT.

Rappel de l'ordre du jour :

Signature d'un avenant au lot N°1 « terrassement-VRD » du chantier de construction de l'Hôtel d'Entreprises Microtechnique à RIOZ

Signature d'une convention avec Ingénierie 70 pour une prestation d'accompagnement à maître d'ouvrage sur l'opération « ETUZ Centre »

Questions diverses

N°13-07-24-01D

Objet : Signature de l'avenant N°4 au lot N°1 « terrassement-VRD » du chantier de construction de l'Hôtel d'Entreprises Microtechnique à RIOZ :

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire autorise le Président à signer l'avenant N°4 au lot N°1 « terrassement-VRD » du chantier de construction de l'Hôtel d'Entreprises Microtechnique à RIOZ avec l'entreprise DEMOULIN.

L'avenant porte sur le réajustement des quantités réellement exécutées au niveau des espaces verts.

Le nouveau montant du marché est de :

	HT	TVA	TTC
Montant initial du lot	94 725.54 €	18 566.21 €	113 291.75 €
Avenant N° 1 du lot N°1	-7 049.16 €	-1 381.64 €	-8 430.80 €
Avenant N°2 du lot N°1	4 952.00 €	970.59 €	5 922.59 €
Avenant N°3 du lot N°1	-165.00 €	-32.34 €	-197.34 €
Avenant N°4 au lot N°1	-242.40 €	-47.71 €	-289.91 €
Nouveau montant du lot	92 220.98 €	18 075.31	110 296.29

Le Bureau Communautaire autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°13-07-24-02D

Objet : signature d'une convention avec Ingénierie 70 pour une prestation d'accompagnement à maître d'ouvrage sur l'opération « ETUZ Centre » :

Le Président rappelle que la CCPR adhère, pour l'année 2013 à l'agence départementale Ingénierie 70.

Le Président rappelle également que la CCPR a un projet d'aménagement d'un espace commercial et de services au centre de la commune d'ETUZ.

Le Président propose de solliciter Ingénierie 70 en vue de la réalisation d'un avant-projet d'aménagement pour l'opération décrite ci-dessus. Le montant de cette mission serait de 1 410 € HT (1 686.36 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire autorise le Président à signer, avec Ingénierie 70, la convention d'accompagnement à maître d'ouvrage, d'un montant de 1 410 € HT, en vue de la réalisation d'un avant-projet d'aménagement de l'espace commercial et de service projeté sur la commune d'ETUZ et plus généralement tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

Néant